

Renvoi au comité des marchés des dons de la société populaire de Mont-Marat (Loire), lors de la séance du 3 fructidor an II (20 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité des marchés des dons de la société populaire de Mont-Marat (Loire), lors de la séance du 3 fructidor an II (20 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCV - Du 26 thermidor au 9 fructidor an II (13 au 26 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1987. p. 315;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1987_num_95_1_22171_t1_0315_0000_2

Fichier pdf généré le 05/11/2020

15

La société populaire de Mont-Marat, département de la Loire (1), témoigne à la Convention sa reconnaissance pour ses travaux, et lui annonce l'envoi, pour les défenseurs de la patrie, de 68 chemises, 14 paires de bas, 2 paires de guêtres, 18 paires de souliers, un drap de lit, et enfin un cavalier républicain qu'elle a fait partir pour l'armée.

La Convention en décrète la mention honorable, l'insertion au bulletin et le renvoi au comité des marchés (2).

16

Les membres composant la société populaire d'Ingweiler (3), district de Wissembourg, félicitent la Convention sur ses travaux, sur le décret du 13 prairial qui accorde des secours aux défenseurs de la patrie, et sur les heureux effets du gouvernement révolutionnaire.

La Convention en décrète la mention honorable et l'insertion au bulletin (4).

17

Le 6^e bataillon de la Montagne d'Aix fait part à la Convention qu'il a reçu avec enthousiasme le décret qui défend de faire des prisonniers anglais et hanovriens, l'assure de son dévouement dans les termes les plus énergiques, et l'invite à rester à son poste.

La mention honorable et l'insertion au bulletin en sont décrétées (5).

18

La société populaire de Montagne, Isle Républicaine (6), département de la Charente-Inférieure, fait part de l'esprit révolutionnaire qui anime ses concitoyens; elle a fourni un cavalier à l'armée; elle a concouru à vêtir nos frères d'armes et à la construction d'un vaisseau proposé par son département. Tous les citoyens de cette commune ont repoussé avec énergie les rebelles de la Vendée et travaillent sans relâche à l'extraction du salpêtre dont ils ont déjà fourni trois milliers.

La mention honorable, l'insertion au bulletin et le renvoi à la commission des poudres et salpêtres sont décrétés (1).

19

La société populaire de L'Isle Verte, département des Landes (2) annonce à la Convention qu'elle a envoyé à nos frères d'armes 144 draps de lit, 41 nappes, 102 chemises, 20 paires de bas, et 100 livres de charpie avec des bandes et compresses, et qu'elle a fait passer au trésor national 17 marcs d'argenterie provenant des dépouilles du fanatisme.

La Convention en décrète la mention honorable, l'insertion au bulletin, et le renvoi à la commission des revenus nationaux et au comité des marchés (3).

20

Le citoyen Cruves, représentant du peuple à Lorgues (4), informe la Convention, en date du 20 thermidor, de l'heureux effet qu'a produit sur les esprits la punition des derniers conspirateurs et des efforts qu'il ne cessera de faire pour réunir tous les citoyens autour de la Convention nationale.

L'insertion de cette lettre au bulletin est décrétée (5).

[*Lorgues, 20 therm. II*] (6)

La patrie est donc encore une fois sauvée, les tyrans sont abattus, et la mâle énergie des représentants du peuple a triomphé des traîtres qui voulaient en les égorgeant étouffer la liberté. Jamais, chers collègues, la Convention n'a paru si grande aux yeux des vrais patriotes; et certes cet exemple juste et terrible apprendra aux ambitieux que, tant qu'elle subsistera, l'échaffaud sera leur partage.

Depuis long temps je m'étais aperçu que la Convention était opprimée par l'insolence de Robertpierre et ses supports; j'en gémissais et j'attendais avec tous les bons Montagnards le moment propice de coopérer au coup qui vient de vous honorer. J'ai donc regretté d'être parti, de n'avoir pas partagé vos périls dans cette occasion chère à la liberté. Cependant ma présence icy a été infiniment utile à la cause du

(1) Ci-devant Saint-Just en Chevalet.

(2) P.-V., XLIV, 27. Reproduit au *Bⁱⁿ*, 7 fruct. (suppl¹).

(3) Pour Ingwiller, Bas-Rhin.

(4) P.-V., XLIV, 27-28. Mentionné par *Bⁱⁿ*, 4 fruct. (1^{er} suppl¹).

(5) P.-V., XLIV, 28. Mentionné par *Bⁱⁿ*, 4 fruct. (1^{er} suppl¹).

(6) Ci-devant Saint-Trojan, Ile d'Oléron.

(1) P.-V., XLIV, 28.

(2) Nous n'avons pas trouvé de commune du nom de l'Isle Verte dans les Landes, mais dans le Maine-et-Loire.

(3) P.-V., XLIV, 28. *Bⁱⁿ*, 4 fruct. (1^{er} suppl¹) avec quelques légères variations dans les nombres. *C. Eg.*, n^o 735.

(4) Var.

(5) P.-V., XLIV, 28-29.

(6) C 318, pl. 1298, p. 3. Mentionné par *Bⁱⁿ*, 4 fruct. (1^{er} suppl¹).